

Séance ordinaire du 26 juin 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-sixième jour du mois de juin deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante et un, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Sont absents : les membres du conseil Serge Côté, Clément Genest et Robert Maranda.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-06-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-20

Signature du livre d'or afin de souligner le 50^e anniversaire du Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière

Le maire invite les représentantes et représentants du Corps de cadets 2820 des Chutes-de-la-Chaudière, à signer le livre d'or de la Ville, pour souligner son dévouement envers la population lévisienne, source fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CV-2017-06-21

Félicitations au comité organisateur de la *Randonnée à vélo du maire*

ATTENDU que la *Randonnée à vélo du maire* est une activité familiale annuelle visant à favoriser les saines habitudes de vie, à célébrer le fleuve et ses affluents et à valoriser l'interconnexion du réseau cyclable de Lévis;

ATTENDU que cette activité a eu lieu le 17 juin 2017;

ATTENDU que cette année, la *Randonnée à vélo du maire* s'est déplacée à l'est de la Ville pour mettre en valeur le magnifique parc de la Pointe-De la Martinière, le Parcours des Anses et le Quai Paquet;

ATTENDU que la *Randonnée à vélo du maire* a connu un grand succès avec près de 250 participantes et participants de tous âges ;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le comité organisateur de la *Randonnée à vélo du maire*, qui a eu lieu le 17 juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-22

Période de questions

Environ 15 personnes assistent à la séance. Personne ne prend la parole.

CV-2017-06-23

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-24

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 5, 6, 12 et 13 juin 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 5, 6, 12 et 13 juin 2017 est déposé.

CV-2017-06-25

Lettre d'entente à intervenir concernant un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information
[Document d'aide à la décision GCH-2017-042](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le maire et la greffière à signer la lettre d'entente à intervenir concernant un membre du personnel de la Direction des technologies de l'information.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-26

Convention d'indemnisation relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2017-052](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De conclure la convention relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis à intervenir avec les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) et les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GRE-2017-052, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-27

Politique de transparence et de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs

[Document d'aide à la décision GRE-2017-079-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'adopter la politique de transparence et de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision GRE-2017-079-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-28

Entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II)

[Document d'aide à la décision DG-2017-090-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De conclure une entente à intervenir avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, concernant l'attribution d'une subvention pour le projet de construction du complexe aquatique multifonctionnel, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives (phase II), et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, de même que de s'engager à respecter toutes les conditions de ce ministère relatives à cette entente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-29

Financement de la dépense relative aux études pour le suivi des terrains inclus dans l'aire de conservation du Plan de gestion des milieux naturels
[Document d'aide à la décision ENV-2017-022](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De financer la dépense relative aux études pour le suivi des terrains inclus dans l'aire de conservation du Plan de gestion des milieux naturels, au montant maximal de 70 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-30

Affectation de la réserve financière pour les opérations de déneigement et demande de crédits additionnels
[Document d'aide à la décision INF-2017-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 3 051 000 \$ provenant de la réserve financière pour les opérations de déneigement aux postes de dépenses relatifs aux opérations de déneigement et en fonction des montants indiqués en annexe à la fiche de prise de décision INF-2017-013.

D'affecter le montant de revenus de 96 000 \$ aux dépenses de déneigement et d'accorder des crédits additionnels du même montant aux postes de dépenses mentionnées en annexe à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-31

Affectation de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie
[Document d'aide à la décision INF-2017-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 147 000 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses de consommation d'énergie aux postes de dépenses et aux montants suivants :

- 02-850-01-631 100 000 \$
- 02-801-00-681 47 000 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-32

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2017-015](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'affecter un montant de 130 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2017-015, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-33

Fermeture temporaire d'une partie de la rue des Hérons (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision POL-2017-012](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De ratifier et de fermer temporairement la partie de la rue des Hérons (secteur Lévis), située entre les numéros civiques 863 et 870, pour la tenue d'une fête de quartier le 22 juin 2017 à partir de 17 h, ou le 23 juin 2017, en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-34

Financement de la dépense relative aux travaux d'éclairage et autres améliorations pour les parcs de planches à roulettes

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative aux travaux d'éclairage et autres améliorations

pour les parcs de planches à roulettes au montant maximal de 50 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-35

Financement de la dépense relative aux travaux de réfection de terrains de balle

[Document d'aide à la décision DVC-EQR-2017-006](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative aux travaux de réfection du terrain de balle de l'Envol au montant maximal de 103 000 \$, à même le fonds parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-36

Aide financière au Club de gymnastique Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-012](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder une aide financière de 10 000 \$ au Club de gymnastique Lévis inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-37

Interdiction de stationner lors du *Festival-tournoi de soccer Métro de Saint-Étienne*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-015](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'interdire le stationnement sur les rues indiquées à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-015, les 14, 15 et 16 juillet 2017, pour la tenue du *Festival-tournoi de soccer Métro de Saint-Étienne*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-38

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-017](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'accorder aux organismes de la communauté l'aide financière indiquée à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-017, selon les modalités de versement prévues à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-SPO-2017-017, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-39

Financement de la dépense relative aux travaux de mise en œuvre du plan directeur de signalétique

[Document d'aide à la décision COM-2017-001](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

Pour financer la dépense relative aux travaux de mise en œuvre du plan directeur de signalétique municipal, d'affecter un montant de 150 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-40

Renflouement de certaines réserves financières

[Document d'aide à la décision FIN-2017-020](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De renflouer les réserves financières suivantes à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, et ce, sans excéder le montant maximal de la réserve à la fin de l'exercice financier 2017 :

- réserve financière pour assumer les dépenses des opérations de déneigement d'un montant de 3 050 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses pour l'autoassurance d'un montant de 1 000 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses d'assignation temporaire d'un montant de 250 000 \$;
- réserve financière pour assumer les dépenses pour les franchises aux contrats d'assurance d'un montant de 250 000 \$;
- réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau d'un

montant de 150 000 \$;

- réserve financière pour la consommation d'énergie d'un montant de 150 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-41

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-012](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses au 30 avril 2017, tel qu'il est préparé par le trésorier, est déposé à titre d'information.

CV-2017-06-42

Attribution de nouveaux toponymes

[Document d'aide à la décision URBA-2017-165](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues et un nouveau parc, dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2017-165 :

- ✓ rue 1 : rue des Cordiers
- ✓ rue 2 : rue des Viréos (prolongement)
- ✓ rue 3 : rue du Butor
- ✓ rue 4 : rue des Aigrettes
- ✓ rue 5 : rue Théodore-Genest
- ✓ rue 6 : rue Albert-Dion
- ✓ rue 7 : rue Yvonne-Huot
- ✓ rue 8 : rue des Rogations
- ✓ rue 9 : rue des Labours
- ✓ rue 10 : rue des Semences
- ✓ rue 11 : rue Weyman
- ✓ rue 12 : rue André-Cazes
- ✓ rue 13 : rue Henri-Beaudry
- ✓ rue 14 : rue du Diamond
- ✓ parc 1 : parc des Cinéastes

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-43

Vente du lot 4 851 386 cadastre du Québec à Location Imafa, société en commandite (terrain situé sur la rue de la Pascaline, secteur Lévis) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2017-065](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accepter l'offre d'achat de Location Imafa, société en commandite, pour le lot 4 851 386 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-065, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-44

Abrogation de la résolution CV-2014-04-84 « Confirmation relative à l'utilisation des lots 5 158 112 et autres du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), vente de ces lots et affectation du produit net de la vente » et conservation du dépôt

[Document d'aide à la décision DEV-2017-099-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'abroger la résolution CV-2014-04-84 « Confirmation relative à l'utilisation des lots 5 158 112 et autres du cadastre du Québec (secteur Saint-Nicolas), vente de ces lots et affectation du produit net de la vente » et de conserver le dépôt à titre de dommages-intérêts.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-45

Modification à la circulation pour la *Fête du Canada* le 1er juillet 2017

[Document d'aide à la décision DEV-2017-111](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'autoriser les modifications à la circulation pour la tenue de la *Fête du Canada*, au Lieu historique nationale du Canada des Forts-de-Lévis, le 1^{er} juillet 2017, telles qu'elles sont identifiées à la fiche de prise de décision DEV-2017-111.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-46

Aide financière au Centre de plein air de Lévis

Document d'aide à la décision DEV-2017-112

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis

Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-112 au Centre de plein air de Lévis, conformément à la

politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-47

Aides financières au Service d'entraide de Breakeyville

Document d'aide à la décision DEV-2017-113

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-113 au Service d'entraide de Breakeyville, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-48

Modification à la circulation et interdictions de stationner pour le lancement de la saison estivale au Quai Paquet

[Document d'aide à la décision DEV-2017-115](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De ratifier et d'autoriser la modification à la circulation et les interdictions de stationner tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DEV-2017-115, dans le cadre du lancement de la saison estivale au Quai Paquet, les 23 et 24 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-49

Modifications à la circulation et autorisation d'utiliser le Quai Paquet pour le *Festibière de Lévis*

[Document d'aide à la décision DEV-2017-094](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De ratifier et d'autoriser les modifications à la circulation telles qu'elles sont décrites à la fiche de prise de décision DEV-2017-094 pour la tenue du *Festibière de Lévis*, du 30 juin au 2 juillet 2017.

De ratifier et d'autoriser Productions culturelles Québec à utiliser le Quai Paquet du 25 juin au 5 juillet 2017 pour la tenue de cet événement.

De fournir à Productions culturelles Québec l'aide technique et logistique telle qu'elle est décrite à cette fiche de prise de décision pour la tenue de cet

événement et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-50

Acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une servitude de stabilisation des berges sur le lot 3 021 383 du cadastre du Québec (rue de la Grève-Gilmour, secteur Lévis) et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2017-078](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'acquérir de gré à gré ou par expropriation une servitude réelle et perpétuelle de stabilisation des berges sur le lot 3 021 383 du cadastre du Québec, d'une superficie de 51 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Pierre Grégoire, arpenteur-géomètre, sous le numéro 9 270 de ses minutes, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-078, et d'autoriser la procureure ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble, incluant celles relatives à la prise de possession préalable et à signer tout document à cet effet, de même que d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-51

Adoption du Rapport annuel d'activités du fonds de développement du territoire et confirmation relative aux priorités de développement

[Document d'aide à la décision DEV-2017-138](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le Rapport annuel d'activités du fonds de développement du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-138.

De confirmer les priorités de développement commercial décrites au plan d'action collectif triennal 2016-2018, soumis par Revitalisation village Saint-Nicolas, Corporation Charny revit, Rues principales Saint-Romuald inc. et Corporation de développement du Vieux-Lévis, adopté par la résolution CV-2016-01-24.

De confirmer les priorités de développement industriel et technologique décrites dans la stratégie quinquennale de développement industriel et technologique, adoptée par la résolution CV-2015-12-09.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-52

Attribution du contrat la réfection de divers éléments de l'enveloppe du bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallières et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-137-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la réfection de divers éléments de l'enveloppe du bâtiment de l'hôtel de ville et de la bibliothèque Lauréat-Vallières (appel d'offres 2017-50-48), Scierie Bernard inc., au prix de 391 860 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-53

Attribution du contrat pour la réfection de la toiture du Vieux Presbytère (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-123](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la réfection de la toiture du Vieux Presbytère (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2017-50-43), à Toitures Prémont & fils inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 194 700 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-54

Attribution de contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé

[Document d'aide à la décision APP-2017-129](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé (appel d'offres 2017-50-52), à Béton provincial ltée, aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 256 650 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-55

Attribution de contrat pour l'inspection par caméra des réseaux d'égout [Document d'aide à la décision APP-2017-135](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat pour l'inspection par caméra des réseaux d'égout (appel d'offres 2017-50-50), à Can-explore inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 307 132,90 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-56

Attribution du contrat pour la mise en place de voies réservées au transport collectif et d'une piste cyclable sur la route des Rivières (secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) et décret de travaux [Document d'aide à la décision APP-2017-132-R-1](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat, pour la mise en place de voies réservées au transport collectif et d'une piste cyclable sur la route des Rivières (secteurs Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) (appel d'offres 2017-50-54), à Construction B.M.L., division de Sintra inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 6 880 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-57

Rejet de soumissions relatives aux travaux pour la réfection de l'hôtel de Ville après sinistre [Document d'aide à la décision APP-2017-145](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De rejeter les soumissions relatives aux travaux de réfection de l'hôtel de Ville après sinistre (appel d'offres 2017-50-38), pour les motifs énoncés à la fiche de prise de décision APP-2017-145.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-58

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-21 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-020](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-21 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie du chemin des Forts.

CV-2017-06-59

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-22 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-22 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Joly, des Îles-du-Vent, Alphonse-Ferland, du Verge, Dorval, de la Fabrique et Arthur-Baron et de régir l'utilisation des stationnements réservés aux véhicules rechargeables.

CV-2017-06-60

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-23 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-23 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation de l'ex-Ville de Charny.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur une partie de la rue du Rapide et sur une partie de la rue de l'Eau-Vive.

CV-2017-06-61

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-24 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-24 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy.

Ce règlement a pour objet de fixer à 70 km/h la vitesse maximale sur une partie du chemin Harlaka.

CV-2017-06-62

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-25 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-068](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-25 modifiant le Règlement numéro 97-946 concernant les limites au stationnement et la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

Ce règlement a pour objet de modifier la limite de vitesse permise sur le chemin Saint-Romain.

CV-2017-06-63

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et présentation du Projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2017-079-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99.

Ce règlement a pour objet notamment de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et d'autoriser ce comité à subdéléguer certains pouvoirs, de prévoir une reddition de compte selon la politique de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, de même que de préciser la fréquence des réunions du comité plénier.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 et présentation du Projet de règlement comme suit :

Le Projet de règlement RV-2017-17-26 modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2016-15-99 s'inscrit dans une deuxième phase de modification réglementaire dans le cadre d'une démarche d'efficience et d'optimisation de processus administratifs dans la prise de décision des instances de la Ville amorcée en 2016, par une première phase.

Sur la base des gains en efficience constatés par la mise en œuvre de la première phase de modifications à la réglementation du conseil de la Ville en matière de délégations de pouvoirs, le présent Projet de règlement RV-2017-17-26 propose des délégations de pouvoirs additionnelles au comité exécutif, dont principalement les suivantes :

- détermination des arrêts obligatoires ;
- fermeture temporaire de rue et interdiction de stationner lors d'événements ;
- formulation de demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;
- modification aux règlements sur la circulation routière ;
- adhésion à des regroupements d'achats ;
- demande d'autorisation et avis de non-objection pour des projets sur le territoire de la ville auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- demande de soumissions et attribution de contrats dans le cadre de la réalisation des projets inscrits au programme triennal des immobilisations, adopté par le conseil de la Ville ;
- conclusion d'ententes relatives aux enquêtes policières ;
- création de postes ;
- suspension avec ou sans solde d'un membre du personnel.

Les modifications proposées par ce Projet de règlement RV-2017-17-26 prévoient également l'autorisation au comité exécutif de subdéléguer certains de ces nouveaux pouvoirs à un fonctionnaire.

Enfin, par souci de transparence et afin de renforcer les pratiques de la Ville en matière de reddition de compte, le pouvoir délégué au comité exécutif doit s'exercer conformément à la Politique de transparence et de reddition de compte en matière de délégation de pouvoirs, adoptée par le conseil de la Ville.

CV-2017-06-64

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables

[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis

lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-27 modifiant le Règlement RV-2016-16-50 établissant un programme de subventions pour l'acquisition de couches réutilisables.

Ce règlement a pour objet d'augmenter de 5 000 \$ le montant du programme de subventions pour le doter d'une enveloppe budgétaire totale de 10 000 \$ pour l'acquisition de couches réutilisables en 2017.

CV-2017-06-65

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt et présentation du Projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-071-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de réduire la dépense et l'emprunt, d'exclure certaines dépenses et de modifier les taxes de secteur.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt comme suit :

Le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux ainsi qu'un emprunt a été adopté en 2012.

Le Règlement RV-2014-13-55 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt a été adopté en 2014. Les modifications apportées consistaient à :

- augmenter la dépense et l'emprunt de 2 100 000\$ à 3 179 683 \$;
- ajouter des travaux en lien avec la rétention d'eaux pluviales conformément à la réglementation du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- prévoir un montant d'argent pour l'acquisition d'une parcelle de l'ancien lot 4 399 014 du cadastre du Québec, propriété de Gestion immobilières S.D.A. inc. pour le prolongement de la rue Ernest-Chouinard et de l'amorce de la rue Damase-Potvin ;
- prévoir l'acquisition de servitudes pour le passage de conduites d'égouts et pour un cercle de virage ;
- modifier les taxes de secteur.

Le Projet de Règlement RV-2017-17-28 modifiant le Règlement RV-2012-11-81 décrétant des travaux relatifs au prolongement des rues Thomas-Chapais et Ernest-Chouinard et l'acquisition des terrains requis pour l'exécution de ces travaux ainsi qu'un emprunt vise à modifier le montant de la dépense selon le coût réel des travaux, des acquisitions de terrains, de servitudes et des honoraires professionnels pour l'ensemble du projet. Le présent Projet de règlement RV-2017-17-28 exclut également les coûts associés à l'acquisition de terrains pour la compensation des milieux humides qui ont été détruit lors de la réalisation des travaux. La superficie de terrain requise en compensation, ayant été comblée sur les terrains appartenant à la Ville, cette dépense ne peut être considérée dans ce Projet de règlement RV-2017-17-28.

Les modifications proposées par ce Projet de règlement RV-2017-17-28 prévoient :

- l'ajustement des coûts de travaux en fonction des coûts réels des travaux réalisés ;
- l'ajustement du coût des honoraires professionnels ;
- les coûts d'acquisition par expropriation du lot 5 523 558 du cadastre du Québec (partie de l'ancien lot 4 399 024 de ce cadastre) ;
- les coûts d'acquisition de servitudes ;
- l'exclusion de l'acquisition d'une partie du lot 4 664 046 du cadastre du Québec (cédé à la Ville de Lévis pour 1\$) ;
- l'exclusion de l'acquisition à titre gratuit des servitudes sur une partie des lots 5 523 559 et 5 958 720 du cadastre du Québec (sauf les honoraires professionnels).

Enfin, à la suite de ces modifications, la dépense et l'emprunt incluant les intérêts sur l'emprunt à court terme sera diminuée à 2 172 000\$.

CV-2017-06-66

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt et présentation du Projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-072](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts, d'enfouissement des réseaux aériens existants, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière ainsi qu'un emprunt n'excédant pas la somme de 3 243 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable en partie par une taxe spéciale générale imposée et prélevée annuellement dans une proportion de 3,80 % sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville ainsi que des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 10,26 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A, de 61,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B et de 24,47 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone C.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt comme suit :

Le Projet de règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt a pour objet de décréter des travaux permanents d'aqueduc, d'égouts, de trottoirs, d'éclairage, d'enfouissement des réseaux aériens, de déplacement d'un feu de circulation et de voirie entre la portion de la rue de Courchevel existante et le boulevard Guillaume-Couture.

L'adoption de ce règlement permettra le financement des travaux, des honoraires professionnels ainsi que l'intérêt à court terme. La dépense sera assumée par en majeure partie par les bénéficiaires. La participation de la Ville se limite aux frais en lien avec le surdimensionnement selon le Règlement RV-2013-12-39 sur les ententes relatives aux travaux municipaux en vigueur au moment de l'adoption du règlement. La dépense sera remboursée par une taxe de secteur établie à même le Règlement décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt.

Le Projet de Règlement RV-2017-17-29 décrétant des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un emprunt consiste à :

- mettre en place les réseaux d'égouts et aqueduc, incluant la rétention d'eau pluviale ;
- aménagement de trottoirs et de banquettes en béton de chaque côté de la rue ;
- faire des travaux de voirie ;
- mettre en place un éclairage de rue selon les normes de la Ville ;
- procéder à l'enfouissement des réseaux aériens ;
- déplacer et mettre aux normes le feu de circulation existant à l'intersection du Boulevard Guillaume-Couture et de la rue de Courchevel projetée.

Enfin, le coût total estimé de la dépense représente un montant de 3 243 500\$ incluant les travaux, les honoraires professionnels, les taxes nettes et les intérêts à court terme.

CV-2017-06-67

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel et présentation du Projet de règlement

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-072](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel.

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition d'une partie des lots 2 154 284, 2 154 283, 5 291 027 et 2 976 003 du cadastre du Québec, requis pour la construction du prolongement de la rue de Courchevel ainsi qu'un

emprunt n'excédant pas la somme de 1 410 500 \$ pour payer cette dépense, d'un terme de 15 ans, remboursable par des taxes spéciales de secteurs imposées et prélevées annuellement dans une proportion de 26,16 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone A et de 73,84 % sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation identifié Zone B.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel comme suit :

Le Projet de règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel a pour objet de décréter un emprunt pour l'acquisition de terrains requis pour la réalisation des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel. Les acquisitions délimiteront la limite de l'emprise municipale. Le coût des acquisitions sera totalement assumé par les bénéficiaires.

Le Projet de règlement RV-2017-17-30 décrétant un emprunt pour l'acquisition des terrains requis pour l'exécution des travaux relatifs au prolongement de la rue de Courchevel prévoit :

- les coûts d'acquisition de 211.9 mètres carrés sur une partie du lot 2 154 283 du cadastre du Québec ;
- les coûts d'acquisition de 847.5 mètres carrés sur une partie du lot 2 154 284 du cadastre du Québec ;
- les coûts d'acquisition de 140.8 mètres carrés sur une partie du lot 2 976 003 du cadastre du Québec ;
- les coûts d'acquisition de 3408.1 mètres carrés sur une partie du lot 5 291 027 du cadastre du Québec.

Pour conclure, le coût total estimé de la dépense relative aux acquisitions de terrains représente un montant de 1 410 500\$, incluant les honoraires professionnels, les taxes nettes et les intérêts à court terme.

CV-2017-06-68

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-31 modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire et présentation du Projet de règlement

[Document d'aide à la décision DVC-2017-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Jean-Pierre Bazinet donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-31 modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire.

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités du programme Camp de jour, les activités guidées du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et les activités sportives libres.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-31 modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire comme suit :

Le Projet de règlement RV-2017-17-31 modifiant le Règlement RV-2016-16-49 sur la tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire modifiant le Règlement de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire se veut une actualisation de la tarification des services et des activités offerts à la population par la Direction de la vie communautaire.

Le présent Projet de règlement RV-2017-17-31 propose les modifications suivantes :

- hausse de 2 % des tarifs de location des arénas à compter du 1^{er} mai 2018 ;
- hausse de 2 % des tarifs de location des piscines, des gymnases, des terrains de soccer, des terrains de baseball, des patinoires extérieures et des salles à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- insertion de l'article 4.1 pour la tarification des visites de groupes guidées au Lieu historique national du chantier A.C. Davie ;
- insertion de la tarification pour les salles du nouvel édifice Gérard-Dumont dans le secteur de Pintendre ;

Les modifications proposées par ce Projet de règlement RV-2017-17-31 sont établies en fonction de la Politique de tarification des activités de loisir, des terrains et des locaux en vigueur à la Ville.

CV-2017-06-69

Adoption du Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H0265 à même une partie de la zone L0270, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-075](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'agrandir la zone H0265 à même une partie de la zone L0270 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller René Fortin
Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

D'adopter le Règlement RV-2017-16-83 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-04-47.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-70

Adoption du Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone H0263 à même une partie de la zone C0258, rue du Houppier, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-163](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de créer la zone H0263 à même une partie de la zone C0258, de prévoir une densité résidentielle nette minimale devant être respectée dans cette zone, d'y autoriser les habitations multifamiliales isolées de 6 à 8 logements, de prévoir des normes applicables à cet usage, de fixer la largeur minimale d'emprise d'un sentier piétonnier à 4 mètres et de corriger une limite de la zone H0264 ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Patry

Appuyé par le conseiller René Fortin

D'adopter le Règlement RV-2017-16-82 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-04-48.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-71

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-06-72

Félicitations à *Breakeyville en fête !* et aux bénévoles

Il est proposé par le conseiller Michel Turner

Appuyé à l'unanimité

De féliciter *Breakeyville en fête !* et les bénévoles pour l'excellence de l'organisation de la *Fête nationale de Breakeyville* le 24 juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-73

Félicitations au comité organisateur, au comité de financement, à la présidente d'honneur Martine Péloquin, vice-présidente et directrice générale d'Énergie valéro, et aux bénévoles

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le comité organisateur, le comité de financement, la présidente d'honneur Martine Péloquin, vice-présidente et directrice générale d'Énergie valéro, et les bénévoles pour l'excellence de l'organisation de la quatrième édition de la *Fête de l'eau* le 17 juin 2017, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-06-74

Période de questions

Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-06-75

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 19 heures 52, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
